

Annexe 2

Protocole d'attribution fédéral

Dans le cadre du protocole d'attribution fédéral (PAF) du dispositif de primes à l'encadrement des médaillés olympiques et paralympiques, il est demandé de produire une simulation de la répartition des primes pour l'obtention d'une médaille (or/argent/bronze) pour chaque sportif sélectionné.

Pour cela, et **pour chaque hypothèse de médaille**, le DTN déterminera :

Pour le cercle 1 :

- la part de prime dédiée à ce cercle ;
- les fonctions susceptibles de bénéficier d'une prime à l'encadrement en lien avec les critères édictés dans l'instruction pour le cercle 1 (maximum 3 bénéficiaires) ;
- La répartition du montant global par fonction selon les trois hypothèses (obtention d'une médaille or/argent/ bronze).

Pour le cercle 2 :

- le nombre de personnes, acteurs directs et de proximité travaillant quotidiennement auprès des sportifs ;
- la part de prime dédiée à ce cercle ;
- les fonctions susceptibles de bénéficier d'une prime à l'encadrement en lien avec les critères édictés dans l'instruction pour le cercle 2 ;
- La répartition du montant global par fonction selon les trois hypothèses (obtention d'une médaille or/argent/ bronze).

Ce protocole pourra prendre la forme d'un tableau Excel.